

Présentation du Réseau International de Recherches

7 universités partenaires ont décidé de constituer un Réseau international de recherches (IRN) au travers de la démocratie connectée, voici la composition de son équipe :

- **FRANCE :**



Ariane Vidal-Naquet est professeur des universités en droit public. En poste à Aix-Marseille Université depuis 2010, elle est rattachée à l'Institut Louis Favoreu – GERJC et co-dirige le Master 2 Pratique des droits fondamentaux. Elle consacre ses travaux de recherche et ses enseignements au droit constitutionnel, au contentieux constitutionnel ainsi qu'au droit des droits et libertés fondamentaux. Elle est, dans ces différentes matières, l'auteur de nombreuses publications, articles comme ouvrages.



Jean-Philippe Derosier est spécialiste de droit constitutionnel comparé et Professeur des universités depuis 2012. Il est membre de l'Institut Universitaire de France. En poste à l'Université de Lille, il est rattaché au CRDP – ERDP, dont il dirige l'axe Droit constitutionnel.

En 2014, il fonde et, depuis lors, il dirige le ForInCIP, Forum international sur la Constitution et les institutions politiques, un consortium réunissant des partenaires académiques et institutionnels de quinze systèmes juridiques. Il préside le conseil scientifique du Réseau mondial de justice électorale.

Il tient la chronique « Droits fondamentaux et libertés publiques » dans Titre VII, la revue du Conseil constitutionnel, la chronique « Droit constitutionnel comparé européen » dans la Revue du Droit de l'Union européenne et la chronique « Parlement » dans Constitutions

- **BELGIQUE :**



Marc VERDUSSEN est professeur de droit constitutionnel à l'Université de Louvain (UCLouvain), où il dirige le Centre de recherche sur l'Etat et la Constitution. Il enseigne le droit constitutionnel (belge et comparé), les droits fondamentaux, la justice constitutionnelle et le droit de la démocratie.

- **ITALIE :**

PHOTO

Simone BENVENUTI

Texte de présentation



Giulia ARAVANTINO LEONIDI est docteur de recherche en Théorie de l'État et institutions politiques comparées. Elle a été chercheuse postdoctorale à l'Université La Sapienza de Rome, à l'Université de Rome 3 et l'Université Capodistrienne d'Athènes. En 2012, elle a reçu une bourse de la Fondation d'intérêt public Alexander S. Onassis (Grèce).

Elle est enseignante et membre du comité d'admission du Master en «Institutions politiques européennes pour les officiers de l'assemblée-Mario Galizia» - Université de Rome «Sapienza».

Elle a publié plus de 80 articles dans des revues de droit nationales et internationales et des publications collectives. Son dernier livre, publié en 2020, est «Inside Parliament. L'institutionnalisation de la bureaucratie parlementaire au Royaume-Uni. Une perspective de droit comparé» (en italien).

- **POLOGNE :**



Katarzyna KUBUJ est Professeur au Département du Droit Constitutionnel et des Recherches Européennes à l'Institut des Sciences Juridiques de l'Académie Polonaise des Sciences. Elle est titulaire d'un DEA de droit public comparé des États européens à l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne (1998).

Auteure de monographies: Implementacja prawa wspólnotowego na tle doświadczeń Francji [Implémentation du droit communautaire au regard des expériences françaises, Varsovie 2006], distinguée en Pologne, en 2008, par le II Prix de la Fondation pour la Promotion du Droit européen; Zmiana Konstytucji V Republiki Francuskiej. Przedmiot, tryb, kontrola [Révision de la Constitution de la Vème République française. Objet, révision, contrôle, Varsovie 2018].

Elle s'intéresse au droit constitutionnel, entre autres au droit constitutionnel français, et au droit parlementaire. Depuis quelques années, elle participe au Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques. Elle a mené sa carrière scientifique parallèlement à ses missions d'expert en législation au sein du Bureau des Analyses du Sejm de la Chancellerie du Sejm (2007-2017).

- **SUÈDE :**



Patricia JONASON est professeure associée en droit public et vice-doyenne. Elle enseigne le droit public comparé, les droits de l'homme, le droit européen de la bonne administration. Elle est également responsable du cours de droit public comparé et du Master European Legal Studies. Ses recherches portent sur le droit au respect de la vie privée, la transparence administrative, les principes de bonne administration et le droit comparé.

- **SUISSE :**



Frédéric BERNARD est Professeur ordinaire à l'Université de Genève depuis 2019, où il a obtenu une licence en droit en 2002 et un doctorat en droit en 2009 pour une thèse examinant les rapports entre État de droit et lutte contre le terrorisme. En 2010, il a été visiting scholar auprès de l'Université de Californie UC Berkeley, aux Etats-Unis. Titulaire du brevet d'avocat depuis 2013, il a pratiqué le barreau au sein d'une Étude genevoise où il conserve aujourd'hui une activité de Conseil. Frédéric Bernard a également été chargé de cours au sein du Global Studies Institute de l'Université de Genève (2011-2019). Il est spécialisé en droit administratif, droit constitutionnel, droits de l'homme ainsi que dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.